

Québec, le 31 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 19 septembre 2013, le député de Laval-des-Rapides déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec et à ses constituants de :

- Prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés dans toutes leurs décisions, pratiques, choix de gestion et relations, et faire en sorte que leurs actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquate pour tous les aînés, actuels et futurs;
- Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes leurs actions;
- Reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société;
- Communiquer, mobiliser, revendiquer et demander, dans la mesure de leurs capacités, que l'ensemble des intervenants de la société civile mette en œuvre les actions nécessaires à assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

Il est de mon devoir, à titre de ministre responsable des Aînés, de veiller au bien-être des aînés, d'améliorer leur qualité de vie, de promouvoir les aspects positifs du vieillissement, de susciter la participation de la population afin de combattre les

... 2

préjugés et stéréotypes associés à l'âge, d'encourager la mise en place de services répondant aux besoins et aux intérêts des personnes âgées et de favoriser leur autonomie ainsi que leur maintien dans leur communauté.

Ce sont ces préoccupations qui ont guidé mes actions dès mon entrée en fonction, notamment en créant et mettant en place le Comité des partenaires nationaux non gouvernementaux regroupant 41 organismes qui œuvrent auprès des aînés ou représentent leurs droits. Ce comité a pour mandat de m'apporter des avis ou des éléments d'information issus du milieu sur les sujets qui touchent les aînés et réciproquement, d'apporter aux membres du comité, de l'information sur les enjeux gouvernementaux Aînés. Ainsi le comité constitue un lien communicationnel de première importance entre le milieu et le gouvernement sur tous les sujets ou enjeux relatifs aux aînés, contribuant ainsi à une vision commune et me permet de me rapprocher des gens.

De plus, le 30 mai dernier, la première ministre, madame Pauline Marois, et moi-même avons rendu public un document intitulé « L'autonomie pour tous : Livre blanc » sur la création d'une assurance autonomie qui soumet au débat public le projet d'une assurance autonomie pour faire face aux besoins croissants de soins et services de longue durée résultant, notamment, du phénomène démographique inéluctable qu'est le vieillissement de la population.

Entre autres, il est mentionné dans ce document qu'il est nécessaire d'opérer un certain nombre de transitions pour mieux répondre à la volonté des personnes d'avoir accès aux services que leur état requiert, dans le milieu où elles résident, et de sécuriser le financement dédié à cette clientèle. Une commission parlementaire se penchera sur ce projet entre le 23 octobre et le 19 novembre prochain. Elle sera l'occasion de débattre des pistes de solution proposées par notre gouvernement. Ce projet d'assurance autonomie démontre notre volonté réelle de mieux appuyer les personnes en perte d'autonomie, leurs familles et les proches aidants en favorisant leur soutien à domicile et en leur offrant les services dont ils ont besoin dans leur quête d'autonomie.

Je porte aussi à votre attention l'existence de la politique *Viellir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*, laquelle s'appuie sur une approche systémique, orientée sur des changements fondamentaux dans les attitudes et les valeurs, les stratégies et les politiques, les structures organisationnelles et leurs processus ainsi que dans les systèmes de dispensation de services. Notons que seize ministères et organismes sont engagés dans cette vision.

Au niveau du *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées* (PAM), les actions du gouvernement sont réellement entreprises.

À titre d'exemple, notons :

- Le déploiement de 18 coordonnateurs régionaux en matière de maltraitance qui ont le mandat de concertation avec les partenaires du milieu, de mise en place de plans d'action régionaux, de formation d'intervenants locaux.
- La Ligne Aide Abus Aînés qui reçoit plus de 4 000 appels annuellement provenant de citoyens inquiets ou de professionnels nécessitant du soutien clinique.
- La création de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés qui a entre autres pour mandat de documenter, de développer des formations adressées à des intervenants, de développer des connaissances théoriques, empiriques et pratiques sur les facteurs de vulnérabilité de risque et des conséquences associées à la maltraitance.
- Finalement, deux campagnes de sensibilisation télévisées ont été présentées dans les journaux et sur ondes radiophoniques. La dernière campagne de mai 2013 *La vie en rose* a reçu un énorme succès auprès de la population.

Plus de 18 ministères et organismes se sont donné la main afin de mettre en œuvre ce plan d'action gouvernemental. Nul doute que la maltraitance envers les aînés nous concerne tous en tant que ministre, organisme communautaire, intervenant, citoyen. C'est pourquoi le gouvernement du Québec est résolu à poursuivre ses actions afin de contrer la maltraitance envers les aînés.

En terminant, je me dois de vous rappeler que la somme dédiée par le gouvernement aux services aux aînés a été majorée de 110 millions de dollars en 2013-2014.

Ainsi, cher collègue, leader parlementaire du gouvernement, vous avez là toute la qualité de notre engagement envers les aînés du Québec.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Réjean Hébert